TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 mai.

(Suite)

Académie de musique

Sur le rapport de M. Ducoulombier, au nom des commissions des Finances et des Beaux-Arts, le conseil décide la création d'une classe préparatoire de solfège aux écoles académiques, à partir de la rentrée d'octobre.

Fédération des sociétés de tir des écoles publiques

M. Ducoulombier au nom des commissions réunies des Finances et de l'Instruction publique, dépose un rapport sur la demande de subvention formulée par M. Parzy, en qualité de président de la Fédération des écoles publiques au sujet de l'organisation d'un concours scolaire qui aurait commencé à produire pour toutes les sociétés organisées de la région.

La somme proposée est de 300 fr.

M. Parzy remercie M. le rapporteur des éloges qu'il fait de la Fédération et de lui-même, mais trouve que la réduction à trois cents francs de la subvention sollicitée ne permettrait pas de donner au concours de tir projeté l'importance qu'on voudrait lui voir, cela par suite du manque d'attrait des prix. On doit faire appel, en effet, à toutes les sociétés de tir organisées de la région du Nord et du Pas-de-Calais.

Une discussion s'engage et un échange d'observations a lieu notamment sur les résultats que peut donner pour la pratique du tir, lesdites à portée réduite à la carabine Flobert.

M. le maire demande à M. Parzy des renseignements sur la Fédération récemment constituée et dont il est le président.

Plusieurs conseillers sont favorables à l'allocation d'une subvention de 500 fr.

MM. Selsor et Martin demandent que l'on mette ce chiffre aux voix.

M. le rapporteur propose 400 fr.

Bref, la somme de 500 francs est votée à une grosse majorité.

Grande fanfare

M. Henri Loridan, secrétaire en l'absence de M. Cocheteux, excusé, donne lecture du rapport de ce dernier présenté au nom des commissions réunies des Finances et Beaux-Arts sur la demande d'augmentation de subvention annuelle formée par la Grande fanfare.

Les commissions proposent le rejet et le rapport dit :

« Considérant que les demandes de cette sorte deviennent toujours de plus en plus nombreuses et qu'il est nécessaire pour notre budget de modérer un peu la marche triomphale à l'assaut des deniers communaux les commissions ont décidé pour l'avenir de s'arrêter à la somme maximum de 600 fr. comme subvention à accorder aux sociétés.

Le chapitre des subventions aux sociétés étant chargé plus que ne l'est aucune autre ville, nous avons montré par cette même toute la sollicitude et la bienveillance que nous avons pour nos sociétés.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Revanche Tourquenoise

Un second rapport de M. Cocheteux sur la demande d'augmentation de subvention formée par la société de trompettes la « Revanche Tourquoise » propose également le rejet ; « quoique reconnaissant la valeur et le dévouement de cette société et c'est avec regret que les commissions n'ont pu pour des raisons budgétaires lui accorder l'augmentation sollicitée. »

Société cycliste

Le Conseil adopte les conclusions d'un rapport de M. Cocheteux sur la demande de subvention formée par la Société cycliste la *Pédale Tourquenoise*, sollicitant une subvention pour organisation d'une course Tourcoing-Fleurbaix et retour.

Les Commissions ont décidé d'accorder 30 fr. à décorer comme prix de la ville, tout en regrettant que plusieurs sociétés de ce genre existent actuellement, elles ne prennent pas l'initiative de se constituer en Fédération, les finances de la ville ne permettant pas d'accorder des allocations à toutes les demandes.

M. le Maire constate que par la multiplicité des sociétés de même nature, il se produit une sorte de surenchère de demandes, et c'est là un grave inconvénient.

Si la société dont il vient d'être question s'est bornée à solliciter un prix, il le lui aurait accordé très volontiers, au lieu de faire venir cette question devant le Conseil qui ne peut qu'accorder une minime allocation.

Fanfare « Les Intimes »

C'est encore M Cocheteux qui a été chargé du rapport concernant la demande d'augmentation de subvention formée par la fanfare « Les Intimes. »

Il expose que « les commissions apprécient les services rendus rendus par cette société toujours prête au premier appel lorsqu'on a besoin d'elle pour un service exceptionnel ; pour ces motifs et ayant déjà décidé d'écrayer ces demandes d'augmentation de subvention par trop nombreuses, voulant néanmoins prouver leur sollicitude à l'égard de cette société, ont accordé une augmentation de 50 fr. alin que les « Intimes » aient la même subvention maximum que les autres sociétés de même rang. »

M. Flament, adjoint, profite de la circonstance pour protester contre les allégations contenues dans une lettre adressée au maire et transmises aux commissions, à savoir que la société des fanfares aurait eu ses services récompensés. Jamais cette société n'a touché quoi que ce soit et a toujours agi par dévouement.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Flamant dit et plusieurs de ses collègues partagent son avis qu'il serait intéressant de contrôler les effectifs des membres des sociétés et se propose de réclamer cette mesure.

Société chorale des Cœurs Joyeux

Le conseil se range aux conclusions d'un rapport de M. Dervaux disant le rejet de la demande, voir, quant à présent, accorder à la société chorale les Cœurs Joyeux la subvention qu'elle sollicite.

Avenir Lyrique

Sur le rapport présenté par M. J. Dassonville, le conseil vote une subvention annuelle de 200 fr. à la société chorale l'Avenir Lyrique qui a son siège à « Point Central ».

La jeunesse du Blanc-Seau

Sur le rapport de M. Cocheteux, le conseil alloue 200 fr. d'augmentation de subvention à la société de gymnastique la Jeunesse du Blanc-Seau « en considérant que ce sacrifice qu'elle s'impose pour maintenir dignement et toujours avec succès le rang qu'elle a su gagner si vaillamment dans les concours auxquels elle s'est présentée, et considérant que les sociétés de gymnastique doivent toujours être encouragées car elles forment des hommes énergiques et endurants pour les exercices qui les attendent au régiment. »

Les commissions estiment en outre, que le sacrifice consenti par la ville en faveur de cette société permettra au concours de Mons, où elle doit prendre part prochainement.

Fanfare de Point-Central

M. Dassonville présente le rapport sur la demande de subvention extraordinaire de 800 fr. formée par la Fanfare du Point-central en vue de participer au concours de Dunain.

M. le rapporteur constate que la société se prépare à la lutte artistique par un travail assidu et qu'elle mérite d'être encouragée. Toutefois nous sommes tenus à une grande réserve financière.

Les commissions proposent d'allouer 400 fr.

M. Louis Grau trouve qu'il y a disproportion entre l'allocation proposée pour la fanfare du Point-Central et celle proposée à la musique municipale. Il propose 600 fr.

M. Martin appuie cette demande. M. le Maire rappelle que l'on doit se montrer circonspect. Il ne faudrait pourtant pas avec ces sacrifices nous amener à imposer des centimes additionnels !

Bref, après échange de quelques observations les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées par 23 voix contre 10.

Orphéon des Travailleurs

Également en vue de participer au concours musical de Dunain, l'Orphéon des Travailleurs a sollicité une demande de subvention extraordinaire de 1000 fr.

M. Cocheteux dans son rapport s'exprime en termes élogieux pour l'Orphéon des Travailleurs composé entièrement de travailleurs (comme son titre l'indique) et qui a toujours marché de progrès en progrès.

Les commissions proposent 600 fr. regrettant ne pouvoir faire plus pour cette vaillante société.

M. Martin demande pourquoi une allocation de 600 fr. seulement alors qu'on accorde 700 fr. à la musique municipale.

M. Henri Coopin demande que l'on porte la la subvention à 700 fr.

Après un échange d'observations, on s'arrête au chiffre de 700 francs proposé par M. Martin.

Union colombophile

Sur le rapport de M. Paul Mesnard, le conseil vote une subvention à l'Union colombophile tourquenoise, dont 100 fr. pour la société du Blanc-Seau et 900 fr. pour les sociétés de Tourcoing.

Il reste entendu que cette dernière somme sera tirée au sort par les sociétés en éliminant les quatre déjà favorisées en 1900 et 1901.

La répartition sera faite de la manière suivante :

500 francs en 50 prix de 10 fr. offerts gratuitement à tous les amateurs habitant Tourcoing, pour un concours ne dépassant pas Chantilly.

400 francs en 40 prix de 10 fr., sur un concours ne dépassant pas Orléans, également gratuitement aux premiers pigeons vainqueurs.

Il va sans dire que tous les amateurs de Tourcoing, indistinctement, même ne faisant partie d'aucune société, ou bien appartenant à une société qui n'est pas ou ne serait plus affiliée à l'Union colombophile tourquenoise, pourront prendre part aux concours.

M. Lefebvre demande s'il ne serait pas possible de réserver 300f. sur la somme allouée pour un concours le 14 juillet.

M. le rapporteur fournit des explications et dit que les concours des diverses sociétés sont décidés en hiver, et que c'est pendant cette saison que sont tirées au sort les sociétés bénéficiaires.

Le Conseil adopte les conclusions d'un second rapport de M. Mesnard proposant le rejet de la demande de subvention formée par la Société « Union et Progrès » pour le motif que chaque année une subvention de 1000 fr. est allouée aux sociétés au nombre de 22 cette année faisant partie de la Fédération et de même rang.

sociétés même celle-ci et les amateurs non sociétaires pourront participer aux concours lorsque seul offerts gratuitement les prix de la ville.

Les France Pêcheurs

M. Parzy, au nom de la commission des finances, propose le rejet de la demande des France Pêcheurs pour organiser son concours.

M. Delphin Dumortier renouvelle que la demande est excessive. Il propose 500 fr. ou le renvoi à la Commission.

Après une série d'observations, le renvoi est prononcé.

Les vœux

M. Lefebvre demande dans un vœu la création d'un patronage laïque dans le quartier de la Croix-Rouge.

M. Scalbert demande qu'il soit passé une revue des sociétés subventionnées.

M. Orsin demande la création d'un cours préparatoire de piano à l'Académie.

M. le Maire dit que les enfants d'ouvriers n'apprennent pas le piano.

Réunion de commission. — La commission militaire se réunira aujourd'hui dimanche, à dix heures du matin, à l'Hôtel de Ville.

Les Accidents du Travail

— M. Mihophile Vanbeskrook, 29 ans, teinturier chez Lienart-Welaier, rue Verte, a eu un doigt de la main droite écrasé en soulevant un chaudron à la société Bourgeois, 16 juin.

— M. Henri Marthe, 21 ans, tisserand chez Tiberghien frères, fabricants, rue de Paris, s'est fait une contusion au genou gauche en soulevant une chaîne. Docteur Bernard, 8 jours.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé aux halles : Marée, 1.100 k. ; asparges 345 bottes ; poix 900 k. ; artichauts 700 ; haricots 20 k.

LANNOY

HEM

Le feu. — Au cours de l'orage qui s'est abattu jeudi soir sur la région, la foudre est tombée sur un hangar appartenant à M. Vandemeulebrouck, plafonneur au Petit Lannoy. Le feu n'est consumé qu'à un tas d'écopes et a atteint une charrette.

Les voisins révélèrent par le bruit du tonnerre, se levèrent et étaignirent ce commencement d'incendie.

Les dégâts sont insignifiants.

FINANCES

Paris, le 31 mai 1902.

La liquidation s'est effectuée facilement et le marché reste bien tenu dans son ensemble.

Nous Rentes sont fermes : le 3 0/0 s'est traité à 101.47 fin courant et le 3 1/2 0/0 à 100.60.

Les Fonds étrangers sont calmes : le 4 0/0 Serbe a des demandes à 69.40 ; l'Extérieure est en légère avance.

Les Sociétés de crédit sont fort bien disposées : Crédit Lyonnais 1.042. Comptoir National d'Escompte 583, Crédit Foncier 780, Société Générale 610.

Rappelons que le dépôt des obligations des Chemins Métallisés, accompagnées de la déclaration d'adhésion à l'échange, doit être effectué au plus tard le 31 juin.

Le Crédit Foncier Algérien de la Société du Canonhoum du Caroni s'inscrit à 170 fr. et la part à 29 fr. 50.

Chemins français fermes.

Information financière

Les obligations 5 0/0 de 500 fr. que la Société Générale des Sucreries et Raffineries d'Egypte va émettre, sont offertes au public à 486.25, payables 100 fr. en souscrivant et 386 fr. 25 à la répartition, du 16 au 31 juin. Le placement ressort ainsi à 4.11 pour 100, non compris la prime d'amortissement.

Derniers cours

3 0/0 101.47 — 3 1/2 0/0 100.50 — Crédit Foncier 740.00— Comptoir National d'Escompte 583.00 — Crédit Lyonnais 1.042 — Société Générale 610.

Tous les Lundis et Mercredis : VENTE-RECLAME aux Galeries Lilloises.—Lundi 2: OMBRELLES, bel écossais, val. 3,75, ventes 2,50; OMBRELLES fantaisie, rayures simili, val. 4,50, ventes 2,95 ce jour seulement.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 31 mai 1902

Enlèvement d'enfant. — Les époux Sauer-Declercq, de Mons-en-Barœul, plaident en divorce. Le président du tribunal ordonne que l'enfant âgé de 7 semaines, fut provisoirement confié à la mère. M. Sauer, malgré cela, a enlevé l'enfant, se veut dire où il est et déclare ne vouloir pas le rendre.

La nouvelle loi du décembre dernier a prévu le cas. Aussi M. Sauer est-il poursuivi pour ce fait. Le tribunal le condamne à 15 jours de prison.

AFFAIRES DIVERSES

Vols. — 2 mois de prison à Jules Vercamer, 33 ans, journalier — Un mois par défaut à Louis Martinage — 15 jours à Maria Teekens, 25 ans, empoisonnés à Roubaix — 15 jours, sursis, à Amédée Gaillard, 20 ans, journalier — Un mois à Jules Dubrulle, 18 ans, journalier pour vol d'une montre à Roubaix, le 24 février, au préjudice de Mathilde Vandenbrouck.

Rébellion, ivresse. — 8 jours, 1 fr. à Hubert Wieslinger, 21 ans, décorateur, à Roubaix.

Coups. — 50 francs d'amende, 50 francs de dommages-intérêts à Arthur Carrette, de Roubaix — 3 jours, sursis, à Charles Bouchez, 18 ans, journalier à Armentières — 1 mois, 16 fr., à Simone Lobert, et sur, mineur à Bauvin — 24 heures, sursis, à Emile Drumelle, 20 ans — 8 jours, à Jules Verlinne, journalier à Marcq-en-Baroeul.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 31 mai 1902

Abus de confiance, faux et usage de faux à Tourcoing

Georges Cottens, 38 ans, né à Tourcoing, demeurant dans cette ville, était employé chez M. Bulgin, négociant en laines, à Tourcoing, depuis le mois d'avril 1898, aux appointements de 250 fr. par mois, plus un pour cent dans les bénéfices, avec garantie de 3.000 fr. par an au minimum. Très entendu en la matière, ses patrons avaient la pleine confiance du détaillant en lui.

Cottens tenait lui même tous les livres. C'est ce qui explique qu'il a pu, jusqu'en mars 1901, diminuer ses nombreux détournements commencés en octobre 1898, et tout le chiffre total s'élève à la somme de 156.292 fr. 50 centimes, dont 2.616 fr. 30 ont été remboursées, le jour de son arrestation, à M. Berlaque.

Pour opérer et dissimuler ses détournements, Cottens employait divers moyens qui peuvent se ramener à six :

1° Il minorait les additions des recettes au livre de caisse ; 2° il faussait les additions des paiements au même livre ; 3° il inscrivait à l'article « recettes » du livre de caisse, des sommes inférieures à celles encaissées ; 4° il majorait à l'article « paiement » du livre de caisse, des sommes réellement payées ; 5° il s'inscrivait pas non plus les débits qui les motivaient ; 6° il inscrivait au livre de caisse, des versos plus qui-moins que ceux réellement faits.

Le comptabilité étant en partie double, les faux du livre de caisse étaient reportés au livre journal, comme les opérations faites dans son compte. Les écritures présentaient ainsi à tout moment une concordance parfaite. L'accusé agissait donc avec la plus grande aisance et le plus grand sang-froid.

Il prétend avoir dissipé en plaisirs, cadeaux et voyages, les sommes qu'il s'est appropriées. Cattens reconnaît tous les faits ; il n'a pas d'antécédents judiciaires et n'était pas mal noté.

Défenseur : Me Dubreuil.

Cottens est condamné à **quatre ans de prison et cent francs d'amende.**

La Journée du Dimanche

A ROUBAIX

Mairie. — Les bureaux sont fermés. L'Etat-civil est ouvert jusque 11 midi. — Consultations judiciaires de 9 heures à midi.

Caisse d'épargne. — Caisse postale à tous les bureaux de poste, ouverte jusqu'à une heure. Caisse d'épargne de Roubaix, 5, rue du Château, ouverte jusqu'au dépôt de 9 à 11 h. du matin ; pour les remboursements à 11 h. 1/2.

Parc de Barbieux. — A 5 h., Concert par la Concorde, 15 morceaux.

Assaut de Boxe. — Dans la salle de la Société Artistique, rue de l'Alouette, à 4 h. Grand assaut de Boxe française et de Canne.

Gymnastique. — A 7 h. 30 du matin, départ de la Société « l'Ancienne », pour Auxency-sur-Deûle.

Médaillon colombien. — A 4 h. 1/2, réunion au local, 50, boulevard de Strasbourg.

LA TEMPÉRATURE

158 — BAROMÈTRE 1er JUIN — 212

Lever du soleil, 4 h. 44 — Coucher, 7 h. 59.

Lune. — Lever à 1 h. 32 ; coucher à 2 h. 24 jour de la lune.

Temps probable : Des ondées orageuses sont probables avec abaissement de température.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Programmes des Concerts qui seront donnés le Dimanche 1er Juin, au Parc de Barbieux, et le Lundi 2 Juin sur la place de la Liberté, par la Société « La Fanfare de Beaurepaire ».

Première partie

1° Allegro militaire, Gordon ; 2° La grotte aux Chamois, Ouverture, G. Gadenne ; 3° La Siège de Lille, Fantaisie ; 4° Mesurks, Muldermans.

Deuxième partie

1° Polka pour clarinette (solo), Enfonstaines, Boisson ; 2° Marianna, Fantaisie, Kosseis ; 3° Grande Valse, XX...

VILLE DE TOURCOING

Concerts d'été. — *L'Harmonie du Blanc-Seau* exécutera sur la place Thiers, le Dimanche 1er Juin à 5 h. du soir, les morceaux suivants :

1° Allegro militaire, Turine ; 2° Vercingétorix, ouverture, Paul André ; 3° Idylle Bretonne, Fantaisie pour 2 hautbois (solistes MM. Lauridan et Delrat), J. Pillevestre ; 4° Patrie, tritaisie, Paladilhe ; 5° Gabrielle, mazurka de Coderre, V. Pugni ; 6° Grande marche guerrière, A. Richard.

KERMESSES

1er Juin. — Vauban (Lille). Themenil ancien. Prémesques.

CONVOCATIONS

A Roubaix. — *Société d'assurance en cas de décès.* — Une réunion pour la formation d'une société d'assurance en cas de décès aura lieu le Dimanche 1er Juin 1902, à 11 h. 1/2, chez Delesalle, 65, rue de Lannoy. Ordre du jour : Formation de la Société. Statuts. Nomination du président, du trésorier, Conclusions. 0.10 — mais pour une assurance de 100 fr. au décès.

Société de Gymnastique L'Ancienne. — Les gymnastes sont priés d'assister à la marche cycliste sur Quesnoy-sur-Deûle, organisée par l'Union des Sociétés de Gymnastique de l'arrondissement de Lille, qui aura lieu Dimanche 1er Juin. Réunion au local à 7 h. 30, heure militaire. Tenue d'été. L'Union est à 1 fr. 50 pour les Vétérans et à 1 fr. toute absence non motivée par écrit.

— La commission de la société des médaillés et soldats français de la Boucherie invite tous ses membres civils à assister à la remise gratuite qui aura lieu le Dimanche 1er Juin à 6 h. 1/2, du drapeau, au siège social, rue de Sarebourg, 40, chez M. Emile Delbarre. Toute absence non motivée sera passible d'une amende de 50 centimes, en cas d'absence, adresser une lettre d'excuse au Président avant 6 heures. Réunion pour la commission à 6 h. précises. Ordre du jour : Paiement des cotisations 24 cotisations en retard. Questions diverses intéressantes. Présence obligatoire.

Union Commerciale. — La Commission de l'Union Commerciale se réunissant le Mardi 3 juin, prie les membres de la Société qui seraient quelque commotion à lui faire, de vouloir bien en faire un adresse au siège de la Société, 24, rue Pauvrée, jusqu'au Mardi inclusivement. Le Comité s'empressera de les transmettre et de leur donner la satisfaction qu'elles comportent.

A Wasquehal. — *Ligue d'Union Républicaine.* — Les adhérents de la Ligue Républicaine de Wasquehal, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 1er Juin, à 6 h. du soir au bon local, habituel de « Progrès », tenu par M. Louis Ployart.

Ordre du jour : 1° Nomination d'un Président — 2° Exposé des diverses sections — 3° Questions diverses.

Les nouveaux adhérents seront reçus membres de la Ligue Républicaine.

Pour la Commission,
Le Trésorier,
Ch. PLOYART.

GUICHET DES RENSEIGNEMENTS

Réponses gratuites à toutes questions demandées par écrit

AFFAIRES DIVERSES

WAZ. Nous n'en avons pas encore entendu parler. Si, à propos de l'inauguration de la statue de Desrousseaux quelque chose était dite, nous en informerons aussitôt. Vous pouvez si vous le voulez envoyer vos deux questions. Nous demandons trois ans d'hommes complétants.

Un fonctionnaire lecteur assidu. Il suffit d'adresser un mandat-poste d'intérieur sans demande accompagnée de la justification des six vices qu'on invoque. Les nominations se font en fin et à mesure des vacances. *Un vieilleur de Roubaix et Progrès du Nord, 1°* Le congé de réforme n' 1 suffit pour indiquer l'origine de la blessure ; *2°* Adressez une demande au ministre de la guerre avec certificat du médecin.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 31 Mai

Naissances. — André Pichelle, rue de Lille. Jumeaux des Arts, 5 — Germain Defassé, rue de l'Alma, 70 — Fernand Vandenbroucke, rue de Tilleul, 242 — Hilaire Berbé, rue de Mouscron, cour Hyacinthe, 3.

Décès. — Louis Balot, cordonnier, rue de Condé, cour venve Degand, 1 — Camille Evrard, 20 jours, rue St-Heuthère, 13 — Arthur Pollet, 69 ans, appréteur, rue Boucquillotte — Joseph Mazuez, 24 ans, journalier, rue Blanchemaille.

Mariages. — Georges Lemaire, 25 ans, peintre, rue Molière, 35 et Alice Debeir, 24 ans, bonbonchonne, rue Hermit, cour Guillaume-Lefebvre, 81 — Dolphin Lepoutre, 21 ans, employé de Comptoir, Maison Selosse, 9 et Cornélie Verburgt, 25 ans, couturière, boulevard de Metz, Maison Brédart, 49 — Achille Lepoutre, 21 ans, tisseur, rue de Mulhouse, cour Lorédan, 68 et Marie Ryn, 24 ans, bobineuse, rue Lefebvre — Gustave Fontaine, 30 ans, conducteur de machines, à Croix et Laure Roussel, 30 ans, vivitieuse, rue de Lille, carrière Monnier, 3 — François Dubuyzer, 24 ans, ferrailleur, rue Royer, 13 et Juliette Leonard, 21 ans, coiffeuse, rue Royard, 9 — Charles Delcourt, 22 ans, magasinier, à Croix et Stéphanie Tarverne, 22 ans, tailleuse, rue Bell, 31.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 31 mai

Naissances. — Delahousse Jules, rue de l'Amiral Courbet, 6 — Messelaere Albert, rue du Brasseur, 174 — Martine Désirée, rue Dunkerque, 14 — Wastyn Thérèse, rue St-Pétersbourg — Fourrier-gois Maurice, rue Dupuyrem, 38.

Décès. — Somerville Léon, 8 mois, rue Philippe-de-Girard, 30 — Dejonckheere Louise, 52 ans, rue Nationale, 122.

Etat-Civil de Wattrelos

du 31 mai

Naissance. — Henri Ryman, Hounerde.

Mariages. — Ferdinand Pejot, 34 ans, brigadier des douanes et Juber Dephin, 19 ans, sans profession — Henri Heuir, 25 ans, sacristain, et Celina Cottenlan, 24 ans, soigneuse.

Décès. — Louis Debecale, 27 ans 3 mois, tisserand, rue du Tron de fonsa — Gustave Dhallum, 21 ans 10 mois, cabaretier, couvreur en pannes, place Carnot.

Etat-Civil de Croix

du 31 mai

Décès. — Gustave Goubert, 9 mois, rue Mulhouse 15 — François Vandenbogaerde, rue du Crêchet, 16.

Etat-civil de Wasquehal

Du 31 Mai

Décès. — Catel Henriette, 68 ans, rue Pasteur.

Accident dans une distillerie

Tout le monde connaît à Genève la Grande Distillerie Ashin. L'importance de son production a nécessité la création d'une succursale. Elle a été choisie à quelques kilomètres de Genève, mais en France, à Collonges, sur la limite du département de l'Ain. La direction en a été confiée à M. Louis Mamy fils. La profession de distillateur fatigue quelquefois ceux qui se vouent à cette spécialité, mais ils ont rarement à souffrir des nécessités inhérentes à leur métier. Les occasions de boire ou de dégoûter sont fréquentes et ne restent bien souvent dans la journée. Or ce régime provoque des troubles gastriques très importants, des douleurs stomacales, des renvois et des vomissements. Le système nerveux est considérablement ébranlé, les vertiges se renouvellent de plus en plus et le caractère le plus doux devient parfois le plus insupportable. Le topique des nerfs par excellence qui est aussi le meilleur régénérateur de sang sera dans ce cas le salut. Les pilules Pink ont opéré des guérisons nombreuses et cette fois encore elles ont été sur la santé de M. Mamy une action des plus favorables.

« J'ai suivi, nous dit-il, le traitement des pilules Pink avec un succès complet. J'exerce cette profession depuis plusieurs années. Mon surexcitation nerveuse était devenue telle que j'étais désagréable à mon entourage. J'avais à chaque instant des emportements inexplicables, mon figure était bouleversée et je ne pouvais plus manger ni dormir. Dans de telles conditions je ne travaillais plus. Après trois semaines de traitement, je ressentais déjà un grand bien être général. Je ne pris que trois boîtes de pilules Pink pour guérir complètement de mes troubles de nerfs et de mes douleurs d'estomac. Mon caractère est redevenu sociable, mes emportements ont disparu, mes nerfs sont calmes, j'ai une mine rayonnante, je mange mieux avec un excellent appétit et mon sommeil est très régulier ».

Il est de toute évidence que les Pilules Pink tout en agissant efficacement sur le système nerveux de M. Mamy ont également triomphé des troubles de son estomac et ont enrayé en même temps une grippe qui, vu son état de santé, pouvait avoir des conséquences bien plus graves. L'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les maladies internes seront énergiquement combattues par l'emploi des Pilules Pink qui détruisent les foyers de toutes les maladies nerveuses et établissent la santé. Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal Gabin et Cie, 38, rue Bichat, Paris. Trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante les 6 boîtes franco contre mandat-poste.

LA CONFIANCE

Brasserie-Malterie, Entrepôt de Vins et Spiritueux

73, rue Ma Campagne, Roubaix

est la Société coopérative la plus importante de toute la région, celle qui réalise les plus beaux bénéfices.

Remise immédiate de 28 0/0 soit 7 fr. 95 à la rondelle de bière première qualité.

Les actions de fondation qui valent 500 francs peuvent être payées au moyen des bénéfices et par la cente de 9 actions de travail qui y sont attribuées. Un actionnaire de travail d'une valeur de 20 francs chacune, sont versées immédiatement à l'actionnaire qui vient s'inscrire au siège social.

73, rue Ma Campagne

ROUBAIX

IMPERMÉABLES

PNEUMATIQUES — MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC

Tuyaux d'Arrosage — CAOUTCHOUC Industriel

J. De la Rayère fils — INGÉNIEUR

HALLUIN, en face du bureau de Douanes.

Soulagement immédiat de l'**Asthme** et de l'oppression par la poudre **antiasthmatique, du Dr BERTHELIER, pharmacien de 1re classe. 4 rue de Lannoy.** La boîte, 1 fr. 75.

Consultations gratuites à la Pharmacie, tous les jours de 4 heures à 9 heures.

Vaccinations gratuites, le dimanche de 11 heures à midi.

COTONS

Le Havre, 31 mai :

	J	J	J	J	M	M	M	M
	17 h	18	19	20	14 h	15	16	17
Mai	60	00	00	00	Déc.	50	50	00
Juin	60	00	00	00	Janv.	50	50	00
Juill.	60	00	00	00	Janv.	50	50	00
Août	60	00	00	00	Mars	50	50	00
Sept.	00	00	00	00	Mars	50	00	00
Oct.	00	00	00	00	Avril	50	00	00

Marché calme.

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 78, LILLE

Le gérant : A. LINCLENCE.

FEUILLETON 89

LA GRAND-MÈRE

PAR

Emile RICHEBOURG

DEUXIÈME PARTIE

Les Misérables

En admettant que les témoins que vous choisirez aient le désir d'arranger les choses, de terminer cette déplorable affaire par des regrets et des excuses réciproquement exprimés, ceux du baron de Septème se refuseront à toute conciliation. Vous ne connaissez pas M. de Septème ?

— Je l'ai vu ce soir pour la première fois.

— Mais vous avez pu entendre parler de lui ?

— Jamais, monsieur.

— Rien-vous d'une certaine force à l'épée et avez-vous un peu l'habitude du pistolet ?

— Il y a quelques années j'ai fait un peu d'escrime et je sais tenir une épée ; quant au tir au pistolet, il ne m'est nullement familier, mais, ne m'étant jamais servi de cette arme que par hasard et comme amusement.

— C'est fâcheux.

— Pourquoi monsieur ?

— Parce que la rencontre peut avoir lieu au pistolet.

— Que je me batte au pistolet ou à l'épée, j'aurai bonne contenance sur le terrain...

— J'en suis convaincu, car vous êtes brave, monsieur Merson.

— Je suis flatté de la bonne opinion que vous avez de moi.

— Je ne connais pas particulièrement M. le baron de Septème ; mais, il y a une vingtaine d'années, — il était jeune alors, — j'ai eu souvent l'occasion de le rencontrer dans le monde. Or, il n'est pas inutile, je crois, que vous sachiez un peu le quel homme vous avez affaire. M. de Septème, à l'époque dont je parle, n'était pas l'homme de glace, usé par les excès, au regard dur, implacable, en présence duquel vous vous trouvez, mais un jeune et un joyeux jeune homme, qui ne pensait qu'aux plaisirs. Maître depuis peu d'une immense fortune, il commençait à mener la vie à grandes guides, et pendant des années, il dépensa beaucoup de lui. De sa belle fortune d'autrefois, il ne lui reste plus que des épaves, et j'ai oui dire que, souvent, il en est réduit aux expédients. A près avoir vécu, trop bien vécu, il s'est blasé sur tout ; il ne croit plus à rien, pas plus à la vertu qu'à l'honneur ; c'est cette scepticisme à fait de lui un homme de bronze, un de ces êtres infatués de leur personne, qui ne peuvent plus avoir pour les autres que du dédain et du mépris. Il ne s'est jamais marié, il n'en a pas eu le temps, et c'est heureux pour la femme qu'il aurait prise. En revanche, il a de nombreuses maîtresses et les a toutes trompées ; on ne compte plus ses aventures nombreuses. Depuis longtemps il est classé dans la catégorie des hommes tarés ; et je ne pense pas qu'il lui soit resté un véritable ami.

— Vous m'effrayez, monsieur, et je me demande si je veux me battre avec un pareil homme.

— Je souhaiterais pour vous que l'affaire pût s'arranger, et si j'eusse été votre voisin quand vous avez répondu comme vous devriez le faire, d'ailleurs, aux impertinences de M. de Septème, j'aurais réussi peut-être à calmer votre emportement et à empêcher les choses d'aller aussi loin. Mais il faut accepter ce qui est, et vous ne pouvez refuser d'aller sur le terrain, si votre adversaire vous y entraîne, car je ne crois pas qu'on puisse reprocher à M. de Septème quelque chose qui touche comme honneur à son honneur. Je connais assez votre adversaire, monsieur Merson, pour être à peu près sûr que la rencontre aura lieu, et je vous conseille, quand l'arme du combat aura été décidée, de passer quelques heures dans une salle d'escrime, si c'est l'épée, ou dans un salon de tir, si c'est le pistolet.

— Je n'oublierai pas votre bienveillant conseil, monsieur.

— Le nom de Septème a eu je ne sais trop combien de duels ; pour un oui, pour un non, il se battait. Ce qui vous est arrivé ce soir est aussi arrivé à d'autres. Je ne dois pas vous cacher que M. de Septème est de première force à l'épée comme au pistolet, son adresse est merveilleuse et l'on a toujours parlé de la sûreté de ses coups d'épée. J'ajoute, oh ! ce n'est pas pour vous effrayer, mais afin que vous vous teniez sur vos gardes, qu'il a tué trois de ses adversaires.

— Monsieur, répondit Henri un peu ému, je vous remercie sincèrement de l'intérêt que vous voulez bien me témoigner.

— Vous en êtes digne, monsieur Merson. Allons, tenez-vous bien et bonne chance ; les honnêtes gens seront pour vous.

Les deux hommes se serrèrent la main.

Henri rentrait pas avec quelque inquiétude du cafés.

XI

Le duel

Pendant un instant les deux amis marchèrent silencieusement. Ils étaient également soucieux.

Henri pensait à sa mère et aux précautions qu'il lui faudrait prendre pour qu'elle ne se doutât de rien.

— Mon cher ami, dit tout à coup Sandon, je suis désolé.

— Désolé, pourquoi ?

— Parce que je n'ai jamais été aussi mécontent de moi ; je ne me suis pas conduit ce soir comme je le devais.

— Que dis-tu ?

— Mais oui ! oui, il me semble que j'ai été lâche ; je suis resté spectateur passif de la querelle comme si je n'eusse pas été ton ami ; je n'a rien su dire quand il était de mon devoir de prendre énergiquement ton défense.

— Mon bon ami, console-toi, tu n'as rien à te reprocher de ton attitude ; tu n'avais rien à dire et tu ne pouvais rien empêcher.

— Si, je pouvais prendre fait et cause pour toi.

— Non, car moi seul avais le droit de répondre aux insolences de cet homme.

— Mais un duel, Henri, un duel !

— Assurément, mon ami, je n'avais pas besoin de cette aventure. Je ne l'ai pas cherché, ce duel, et, maintenant que je l'ai sur les bras, je tâcherai de m'en tirer aussi bien que possible. Que voulez-tu ? ces choses-là arrivent souvent.

— Ce baron de Septème est, dit-on, un duelliste terrible.

— Oui, mais cela ne veut pas dire que je sois d'avance un homme mort.

— Oh ! je sais bien que tu ne manques pas de courage et que tu ne crains ni le fer ni le feu ; mais, tout de même, ce baron est fort.

— Garde ta peur pour toi, cher ami, et ne cherche pas à me la communiquer.

— Alors, tu ne crains pas...

— Eh ! que veux-tu que je craigne, répondit Merson presque gaiement : un coup d'épée ? Mais l'on sait constamment menacé d'une mauvaise fièvre ou d'un danger quelconque ; s'il fallait être tout le temps à redouter ceci ou cela, l'existence ne serait plus possible. D'abord, je ne l'ai pas encore reçu, ce coup d'épée, qui peut n'être qu'une égratignure.

J'admire ton insouciance et je te trouve superbe.

— Et puis, vois-tu, continua Henri, je suis un peu fataliste ; je me dis ce que tant que Geneviève n'apparaît pas devant moi, je dois me garder pour elle. Sandoz, mon cher Sandoz, Geneviève me protège, je ne peux pas mourir ! On prétend que le baron de Septème est absolument sûr de son coup d'épée, je le crois, eh bien ! s'il est si sûr des coups qu'il porte et s'il ne se contente pas de me faire une piqûre afin d'avoir la satisfaction de voir couler mon sang, c'est qu'il aura voulu m'assassiner !

Louis Sandoz saisit brusquement le bras de son ami.

— Henri, lui dit-il, d'une voix troublée, tu me fais frissonner.

— Pourquoi cela ?

— Tu dis que je peux ?

— Non, mais ils le disent.

D'autres sangs ont le même sangée.

— Eh bien ?

— Henri, je crois que c'est par une maladresse voulue et calculée que M. de Septème a renversé ton verre.

— Allons donc !

— Henri, rien ne m'ôtera de l'idée que le baron de Septème n'a